

Systèmes intégrés de protection de l'enfance - Consultation publique

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

La charte des droits fondamentaux de l'UE reconnaît que «les enfants ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être», un droit également consacré par la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. En Europe, 44 millions d'enfants subissent des violences physiques, 55 millions d'enfants subissent des violences affectives[1] et un enfant sur cinq sera victime d'une forme ou l'autre de violence sexuelle[2], tandis que les enfants représentent près d'un quart des victimes de la traite des êtres humains dans l'UE[3], [4]. La protection des enfants est l'un des investissements les plus rentables qu'il soit: la violence envers les enfants a un coût économique qui peut atteindre 8 % du PIB mondial[5]. Les crises récentes ont exacerbé le risque que les enfants soient victimes de violence, ce qui révèle des failles dans les systèmes de protection de l'enfance dans toute l'UE.

Dans la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant[6], la Commission s'est engagée à «présenter une initiative visant à soutenir le développement et le renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance, qui encouragera toutes les autorités et tous les services concernés à mieux collaborer dans le cadre d'un système plaçant l'enfant au centre des préoccupations». Pour concrétiser cet engagement, la Commission prévoit de présenter une recommandation relative aux systèmes intégrés de protection de l'enfance.

Cette recommandation de la Commission constituera un élément clé de la lutte contre la violence envers les enfants et de la protection des enfants dans l'ensemble de l'UE. Elle visera à soutenir le développement et le renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans les États membres. Axée sur les besoins des enfants, elle encouragera toutes les autorités et tous les services concernés à mieux collaborer de manière globale, de la prévention des abus et de la violence à la protection. Elle expliquera aux États membres comment mieux utiliser les outils existants au sein de l'UE (cadres juridiques, politiques et financements de l'UE) pour rendre les systèmes de protection de l'enfance plus solides et intégrés, en adoptant une approche multi-institutionnelle et multisectorielle dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un système intégré de protection de l'enfance place l'enfant au centre du système. Il garantit que tous les acteurs et services publics essentiels - notamment ceux qui interviennent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide sociale, du bien-être, ou encore dans le système judiciaire - coopèrent pour prévenir les abus, l'exploitation, la négligence et autres formes de violence envers les enfants, ainsi que pour protéger et aider les enfants qui se trouvent dans ces situations. Il comprend généralement les éléments suivants: des lois et politiques, une gouvernance, une surveillance, des collectes de données, des ressources humaines et un financement. Les systèmes intégrés de protection de l'enfance font intervenir une série d'acteurs, allant des enfants, des familles et de leurs communautés aux services de protection et d'intervention, sans oublier tous les services chargés de veiller au bien-être des enfants. Le travail est effectué au niveau local, régional ou national et revêt une dimension internationale dans les

affaires transfrontières. Les relations et les interactions entre les différents composants et acteurs du système constituent l'aspect le plus important. La présente consultation publique ouverte et l'appel à contributions lancé en parallèle serviront à orienter cette initiative.

Dans le cadre de cette consultation, nous souhaitons connaître votre point de vue sur la manière dont il convient de soutenir le développement et le renforcement des systèmes intégrés de protection de l'enfance dans les États membres, ce qui encouragera l'ensemble des autorités et services concernés à mieux travailler ensemble dans le cadre d'un système centré sur les enfants. Ce sera la première fois que la plateforme européenne de participation des enfants, récemment créée par la Commission, sera utilisée pour recueillir les points de vue, les besoins et les expériences des enfants; ainsi, le point de vue de ces derniers pourra être pris en considération dans le processus décisionnel de l'UE. La consultation s'appuiera également sur une cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans les États membres, réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, ainsi que sur d'autres ressources et études disponibles.

[1] Organisation mondiale de la santé, [Violence, health and sustainable development](#), 2020 [Violence, santé et développement durable]; [European report on preventing child maltreatment \[Rapport européen sur la prévention de la maltraitance des enfants\]](#).

[2] [Campagne «Un sur cinq»](#), Conseil de l'Europe.

[3] [Troisième rapport sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains \(2020\) établi conformément à l'article 20 de la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes](#), COM(2020) 661 final, SWD (2020) 226 final.

[4] Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (2013); [La violence à l'égard des enfants: lutter contre les sévices cachés](#), 2020.

[5] Représentante spéciale des Nations unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, UNICEF e.a., [The violence-prevention dividend](#) [Les bénéfices de la prévention de la violence], 2022.

[6] [Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant](#) [COM(2021) 142 final].

Indications sur le questionnaire:

Nous vous remercions de votre participation à cette consultation.

Le temps estimé de réponse au questionnaire est de 30 minutes.

Les adultes sont le public cible de ce questionnaire. Les enfants seront consultés par l'intermédiaire de la nouvelle [plateforme européenne de participation des enfants](#).

1. Lacunes en matière de protection de l'enfance et besoins spécifiques

1.1 Lacunes sur le plan juridique:

Pensez-vous que les affirmations ci-dessous sont vraies pour votre pays:

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Les systèmes de protection de l'enfance répondent efficacement aux besoins des enfants	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
2. Il existe des failles dans les services de prévention, d'identification et d'aide aux enfants victimes de violence ou de négligence	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Les insuffisances sont plus importantes dans les zones rurales /isolées	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
4. Les insuffisances sont plus importantes dans les zones urbaines	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
5. Permettre à tous les professionnels de travailler ensemble pourrait renforcer l'efficacité des systèmes de protection de l'enfance	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Il existe des défaillances intersectorielles dans la coopération entre les services dans le domaine de la protection de l'enfance[7]	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Il existe un système d'orientation [8] des enfants	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Le système d'orientation couvre les cas de négligence et de violence infantiles	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Les procédures de saisine et d'échange d'informations sont efficaces	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
10. Les rôles et responsabilités des professionnels travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance sont clairement définis	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>

11. Les rôles et les responsabilités des professionnels qui travaillent avec les enfants en général sont clairement définis	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
12. Il n'est pas nécessaire de renforcer la coopération à différents niveaux des services publics (national/régional/local)	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
13. Les rôles et responsabilités des fonctionnaires travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance sont clairement définis	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
14. La participation sociale et la sensibilisation aux systèmes de protection de l'enfance sont suffisantes (soutien de la communauté/des familles/des écoles)	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>

[7] Tels que la santé, l'éducation, les services sociaux, les agents des services répressifs, le secteur informatique/numérique, les responsables gouvernementaux et les médias.

[8] Réorientation vers les services de soutien compétents

Observations complémentaires sur les lacunes:

1899 caractère(s) maximum

En ce qui concerne le point 1, le CCBE considère que les systèmes de protection de l'enfance ne sont actuellement pas efficaces pour répondre aux besoins des enfants en raison de problèmes tels que les moyens donnés aux juges, et non en raison des lois.

1.2. Sujets spécifiques:

Avez-vous connaissance des actions suivantes dans votre pays:

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Plans d'action ou politiques nationaux ou régionaux ciblant des groupes spécifiques d'enfants ou des domaines particuliers	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Politiques de protection de l'enfance nationales ou infranationales concernant les enfants dans l'espace numérique et l'utilisation par ceux-ci de services et de produits en ligne	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Éventuels problèmes d'indisponibilité de services de protection de l'enfance dans certaines régions rurales et isolées	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Politiques nationales, régionales ou locales de protection de l'enfance visant à traiter les problèmes de santé mentale des enfants	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>

Observations complémentaires sur les plans d'action/politiques:

1899 caractère(s) maximum

Dans quelle mesure estimez-vous que les groupes spécifiques d'enfants suivants sont particulièrement vulnérables et nécessitent une protection spécifique:

	Ont besoin de moins de protection que les autres groupes d'enfants	Dans une faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Je ne sais pas
1. Enfants handicapés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
2. Enfants souffrant de troubles mentaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
3. Enfants dans des familles ou des structures d'accueil où les problèmes de santé mentale et/ou l'addiction sont répandus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
4. Enfants surexposés aux écrans et aux activités en ligne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Enfants faisant l'objet d'une protection de remplacement[9]	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Enfants souffrant d'une maladie chronique ou suivant un traitement de longue durée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Enfants LGBTIQ+	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
8. Enfants victimes d'abus, d'exploitation ou de négligence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
9. Enfants migrants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
10. Enfants dans des situations de conflit armé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
11. Enfants concernés par des litiges portant sur le droit de garde, y compris un enlèvement parental	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
12. Enfants disparus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
13. Enfants exposés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale[10]	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14. Enfants appartenant à un groupe ethnique minoritaire, par exemple les Roms, les Sámis[11], etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15. Enfants concernés par des procédures judiciaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

16. Enfants concernés par des procédures judiciaires, à titre de suspect ou de personne poursuivie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17. Enfants exposés à un risque de pratiques préjudiciables, y compris des mutilations génitales féminines, un mariage d'enfants/mariage forcé ou des violences commises au nom de l'honneur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
18. Enfants dont les parents sont en prison/détention	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
19. Enfants qui abandonnent l'enseignement obligatoire et travaillent, enfants n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
20. Enfants toxicomanes ou alcooliques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
21. Enfants victimes de traite des êtres humains	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
22. Enfants vivant dans les zones rurales et isolées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
23. Enfants de moins de trois ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
24. Enfants âgés de quatre à 12 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
25. Enfants âgés de 13 à 18 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
26. Autres groupes d'enfants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

[9] Selon les lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (GA A/RES/64/142), la protection de remplacement est définie comme suit: «[l]orsque, même avec une assistance appropriée, la famille de l'enfant est incapable d'assurer sa prise en charge, abandonne l'enfant ou le confie à un tiers, l'État est tenu de protéger les droits de l'enfant et de prévoir une protection de remplacement adaptée, avec le concours ou par le biais des autorités locales compétentes et d'organisations de la société civile dûment habilitées. Il incombe à l'État, par le biais des autorités compétentes, de superviser la sécurité, le bien-être et le développement de tout enfant bénéficiant d'une protection de remplacement et d'assurer un réexamen régulier du caractère approprié du système de protection de remplacement mis en place». Voir: <https://www.unicef.org/eca/definitions>

[10] Enfants exposés au risque de pauvreté monétaire, gravement démunis matériellement et socialement ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale), enfants en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. Voir: <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20221027-2>

[11] les Sámis appartiennent à la branche finno-ougrienne de la famille ouralienne. Ils sont nomades, et leur territoire, la Laponie, est réparti sur quatre pays différents: la Norvège, la Suède, la Finlande et la péninsule de Kola en Russie.

Observations complémentaires sur les groupes d'enfants:

1899 caractère(s) maximum

Le CCBE fait remarquer que tous les groupes énumérés sont vulnérables et que ce n'est que par comparaison entre eux que certains groupes ont davantage besoin de protection.

En outre, en ce qui concerne le point 13, « Enfants exposés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale », le CCBE considère qu'ils ont besoin d'une protection. Il convient néanmoins de discuter de la manière dont ils seront protégés étant donné qu'ils ne devraient pas être simplement retirés à leur famille.

2. Besoins et participation des enfants

Selon vous, il est important que les enfants:

	Pas du tout important	Pas important	Neutre	Important	Très important	Je ne sais pas
1. Puissent exprimer leurs besoins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Parlent de la protection de l'enfance au niveau local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Parlent de la protection de l'enfance au niveau national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Parlent de la protection de l'enfance au niveau de l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Observations complémentaires sur la participation des enfants:

1899 caractère(s) maximum

Selon vous, les enfants savent-ils:

	Oui	Non	Je ne sais pas

1. Ce qu'il faut faire s'ils subissent des violences ou sont témoins de violences, où trouver de l'aide et comment la demander	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
2. Ce que sont les mécanismes d'alerte précoce[12]	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
3. Comment accéder aux mécanismes d'alerte précoce	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
4. Comment obtenir davantage d'informations si nécessaire	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>

[12] Les mécanismes d'alerte précoce peuvent servir à signaler rapidement les violations des droits de l'enfant et faciliter le travail de prévention.

Observations complémentaires sur les mécanismes de prévention et d'alerte précoce:

1899 caractère(s) maximum

3. Protection et autonomisation

3.1 Garanties en matière de protection de l'enfance:

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Faudrait-il mettre en place des mesures de protection et de sécurité des enfants pour les organisations et les professionnels qui travaillent avec des enfants?	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Faudrait-il mettre en place des mesures de protection et de sécurité des enfants et renforcer la sensibilisation de l'ensemble des personnes entrant en contact avec des enfants?	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Les organisations devraient-elles être tenues de mettre en place de telles mesures de protection et de sécurité des enfants?	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Avez-vous connaissance d'activités de sensibilisation ou de formation à la culture numérique au niveau national ou infranational[13], à la culture numérique, au respect de la vie privée et la sécurité en ligne pour les enfants, les parents, les enseignants et d'autres professionnels concernés?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X

[13] Y compris celles organisées par les centres pour un internet plus sûr, cofinancés par l'UE. Voir: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/safer-internet-centres>

Observations complémentaires sur les garanties en matière de protection de l'enfance:

1899 caractère(s) maximum

Dans quelle mesure, selon vous, le système de protection de l'enfance:

	Pas du tout	Dans une faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Je ne sais pas
1. Est axé sur la prévention	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Prévoit des mesures d'intervention	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Tient compte des besoins des enfants résidant dans des zones rurales/isolées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Tient compte des besoins des enfants résidant dans des zones urbaines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.2 Justice adaptée aux enfants:

Selon vous:

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Les procédures judiciaires sont-elles suffisamment adaptées à l'âge et aux besoins des enfants[14]?	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
2. Est-il important de prévoir une formation commune des spécialistes de la protection de l'enfance?	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3. Les différents secteurs (y compris les services répressifs, la justice pénale, les services de protection de l'enfance et les professionnels de la santé physique et mentale) devraient-ils coopérer et évaluer ensemble la situation de l'enfant et décider des mesures à prendre?	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Convierait-il d'adopter une approche plus ciblée pour soutenir et protéger les enfants victimes dans les systèmes judiciaires, notamment sous forme de soutien psychologique, en veillant à la coordination entre les secteurs[15]?	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

[14] Enfants victimes, témoins, suspects ou accusés d'avoir commis une infraction, ou parties à une procédure judiciaire.

[15] Sur la base, par exemple, du modèle de la Barnahus. Voir: [À propos de la Barnahus.](#)

Observations complémentaires sur la justice adaptée aux enfants:

1899 caractère(s) maximum

En ce qui concerne la question 1, dans l'ensemble de l'UE, il a été observé que les procédures judiciaires ne sont pas suffisamment adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Il a toutefois été signalé qu'elles étaient suffisamment adaptées dans certains États membres tels que l'Allemagne.

Concernant la question 3, le CCBE est tout à fait d'accord sur le fait que les différents secteurs devraient travailler ensemble. Il convient toutefois de souligner que le manque de moyens (en particulier financiers) a entravé cette coopération.

En outre, le CCBE considère que la question 4 n'est pas assez précise. Il souhaite toutefois faire remarquer qu'il est possible de faire davantage en général.

3.3 Protection de remplacement:

Selon vous:

	Pas du tout	Dans une faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Je ne sais pas
1. Dans quelle mesure les enfants faisant l'objet d'une protection de remplacement peuvent-ils déposer plainte contre le personnel/les parents d'accueil, les assistants sociaux ou les parents/membres de la famille et signaler des abus ou des violations de leurs droits dans leur propre pays?	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Dans quelle mesure les groupes de population/secteurs professionnels suivants dans le domaine de la protection de l'enfance sont-ils correctement formés aux mesures de protection de l'enfance?

	Médiocre	Satisfaisant	Bon	Je ne sais pas
1. Personnel de santé (médecins, infirmiers)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X

2. Personnel éducatif (enseignants, conseillers scolaires)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
3. Services sociaux (assistants sociaux, psychologues)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
4. Système judiciaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
5. Agents des services répressifs (juges, procureurs, police)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
6. Autorités compétentes en matière de migration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
7. Secteur numérique ou des technologies de l'information	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
8. Fonctionnaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
9. Médias	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
10. Parents et familles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X

Selon vous:

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Les adolescents qui quittent les structures de protection de remplacement pour vivre de manière autonome bénéficient-ils d'un soutien/d'un accompagnement?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
2. L'avis des enfants est-il pris en considération[16] lors des décisions de placement dans des structures de protection de remplacement?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X

[16] En fonction de l'âge et de la maturité de l'enfant.

Observations complémentaires sur la protection de remplacement:

1899 caractère(s) maximum

Le CCBE n'a pas pu fournir de réponse étant donné que la situation est différente dans chaque État membre de l'UE.

4. Cadre politique, approche intégrée en matière de protection de l'enfance

4.1 Protocoles relatifs à la protection de l'enfance:

	Pas du tout important	Pas important	Neutre	Important	Très important
1. Dans quelle mesure est-il important que des procédures officielles répondant aux besoins des enfants et garantissant une protection efficace de l'enfance soient en place?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X

Questions:

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Avez-vous connaissance d'un cadre d'action national ou infranational et/ou d'une stratégie en matière de protection de l'enfance?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
2. Les droits de l'enfant font-ils l'objet d'une évaluation dans votre pays? Ou: la création d'une telle évaluation est-elle envisagée[17]?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
3. Existe-t-il des mécanismes indépendants de suivi ou de signalement concernant le système de protection de l'enfance?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
4. Devrait-il y avoir une autorité unique chargée du suivi de la collecte de données, de la coordination centrale et du partage de données au niveau national?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
5. Dans l'affirmative, devrait-il y avoir davantage de données sur la protection de l'enfance?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
6. Le système de collecte de données relatif à la protection de l'enfance dans le pays devrait-il être amélioré (par exemple, en incluant des données sur la violence à l'encontre des enfants, ventilées par sexe ou par âge)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X

[17] Veuillez noter que l'évaluation des droits de l'enfant sert à mesurer l'incidence de la législation proposée ou adoptée sur les enfants en tant que groupe démographique. Elle est généralement réalisée au niveau parlementaire ou ministériel.

Commentaires sur les protocoles et le suivi:

1899 caractère(s) maximum

Le CCBE signale que si un règlement doit être préparé, il devrait exister une norme minimale qui soit la même dans tous les pays.

--

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes:

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Indécis (e)	D'accord	Tout à fait d'accord
1. Il existe suffisamment d'informations disponibles sur le cadre d'action national ou infranational ou la stratégie en matière de protection de l'enfance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Le cadre d'action national ou infranational ou la stratégie en matière de protection de l'enfance est adapté aux enfants et accessible	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Un cadre d'action national ou infranational ou une stratégie en matière de protection de l'enfance nécessite une approche intégrée de la protection de l'enfance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Les enfants et les familles devraient être consultés au sujet des politiques et de la législation en matière de protection de l'enfance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4.2 Ressources humaines, formation et procédures d'enquête de sécurité:

Considérez-vous:

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Que les ressources humaines allouées, dans le domaine de la protection de l'enfance, sont suffisantes à tous les niveaux des services publics (national /régional/local)?	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
2. Que le budget et le financement existants des services/institutions de protection de l'enfance sont suffisants et durables?	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
3. Que les ressources humaines dans le domaine de la protection de l'enfance sont correctement formées?	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>

Observations complémentaires sur les ressources humaines, la formation et les procédures d'enquêtes de sécurité:

1899 caractère(s) maximum

--

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes:

	Pas du tout	Dans une faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Je ne sais pas
1. La formation régulière des spécialistes intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance est importante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
2. La mise en place d'une formation commune pour les professionnels et le personnel de différentes disciplines est utile	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
3. Les critères de sélection et les procédures d'enquête de sécurité établis pour les volontaires travaillant avec des enfants dans différents domaines sont nécessaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
4. Les critères de sélection et les procédures d'enquête de sécurité établis pour le personnel des infrastructures d'hébergement sont nécessaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>
5. Les critères de sélection et les procédures d'enquête de sécurité devraient être renforcés pour les éducateurs et le personnel travaillant avec des enfants dans les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, les écoles et les services culturels et sportifs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>

Selon vous, quels sont les principaux défis et/ou vides juridiques en matière de ressources humaines, d'exigences relatives aux qualifications, de procédures d'enquête de sécurité et à la formation dans le domaine de la protection de l'enfance? Les ressources sont-elles suffisantes?

1899 caractère(s) maximum

Pensez-vous qu'il existe des contradictions, des conflits ou des lacunes entre la législation/les politiques nationales en matière de protection de l'enfance et les normes internationales/européennes? Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples.

1899 caractère(s) maximum

Le CCBE tient à souligner, à titre d'exemple, que des règles et des normes différentes s'appliquent à l'audition des enfants dans chaque État membre.

Souhaitez-vous faire des commentaires supplémentaires sur les stratégies politiques et l'approche intégrée en matière de protection de l'enfance?

1899 caractère(s) maximum

Comment la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux ou d'autres actions stratégiques en matière de protection de l'enfance devrait-elle être suivie?

1899 caractère(s) maximum

5. Action de l'UE

Dans quelle mesure l'UE devrait-elle:

	Pas du tout	Dans une faible mesure	Dans une certaine mesure	Dans une large mesure	Je ne sais pas
1. S'impliquer (au moyen d'une législation, d'une politique ou d'un financement) afin d'aider les États membres et les autres parties prenantes à renforcer les systèmes de protection de l'enfance et à les faire fonctionner de manière intégrée?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Fournir des orientations et des ressources sur la manière de garantir des systèmes de protection de l'enfance solides et intégrés?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Permettre l'échange de bonnes pratiques entre les États membres de l'UE et les autres parties prenantes au niveau européen, national, régional ou local?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Fournir un soutien technique pour l'évaluation, l'analyse et l'amélioration des systèmes nationaux de protection de l'enfance afin qu'ils puissent fonctionner de manière plus intégrée?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Fournir une assistance aux autorités publiques pour le suivi et l'évaluation des systèmes de protection de l'enfance?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Fournir un soutien financier afin de renforcer les systèmes intégrés de protection de l'enfance?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Assurer la formation et le renforcement des capacités des différents professionnels/parties prenantes?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Soutenir la cartographie et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

L'UE devrait-elle soutenir ses pays partenaires dans la mise en place et le renforcement de systèmes judiciaires et de protection de l'enfance adaptés aux enfants?

1899 caractère(s) maximum

Le CCBE souhaite faire remarquer de manière générale que l'accent devrait être mis sur l'harmonisation.

En outre, le CCBE apprécie de pouvoir apporter sa contribution et espère qu'elle sera utile. Néanmoins, le CCBE estime qu'il n'est pas en mesure de répondre à toutes les questions posées, mais a l'intention d'apporter une contribution plus complète à un stade ultérieur en tant que partie prenante offrant des perspectives juridiques.

Dans l'affirmative, devrait-elle cibler en particulier les besoins spécifiques des enfants migrants, réfugiés et déplacés de force et des enfants appartenant à des minorités, notamment les Roms, ou des enfants dans les conflits armés?

1899 caractère(s) maximum